



OBJECTIF COMPETENCES

Le rendez-vous de l'emploi-formation

A LA UNE : UN ANNIVERSAIRE ET UNE GENERATION DE PROGRES : LES 35 ANS DE LA LOI EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES !

Qui imaginerait aujourd'hui une gestion des ressources humaines sans prise en compte du facteur handicap ? Une telle évidence témoigne bien du succès rencontré par le dispositif issu de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Ce texte, novateur pour l'époque et qui vient tout juste de fêter ses 35 ans, tout comme l'AGEFIPH qui en a accompagné la mise en œuvre, instaure en effet l'obligation d'emploi des personnes handicapées.

On ne saurait oublier qui est à l'origine de cette prometteuse aventure, à savoir les partenaires sociaux, salariés et patronaux ! Ce sont donc eux qui ont cosigné une tribune parue ce 6 juillet concomitamment dans Le Monde, Les Echos et Le Parisien, réaffirmant leur engagement en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

Il faut dire que 6 lois après celle de 1987, dont 5 en lien direct avec l'accès au travail, on est passé d'une philosophie de la solidarité à une logique d'inclusion.

L'AGEFIPH, à travers les entités territoriales qui en sont le relais, à l'instar de PHARE28 pour notre territoire, continue plus que jamais à soutenir les entreprises et tous les acteurs de l'emploi, de même que les projets innovants d'accès et de maintien dans l'emploi. Au plan national en 2021, ce sont ainsi pas moins de 156 000 aides financières qui ont été fléchées en direction des acteurs économiques.

SOMMAIRE – Juillet 2022 – N° 28

LES ACTUALITES JURIDIQUES "EMPLOI"

LES ACTUALITES JURIDIQUES "FORMATION"

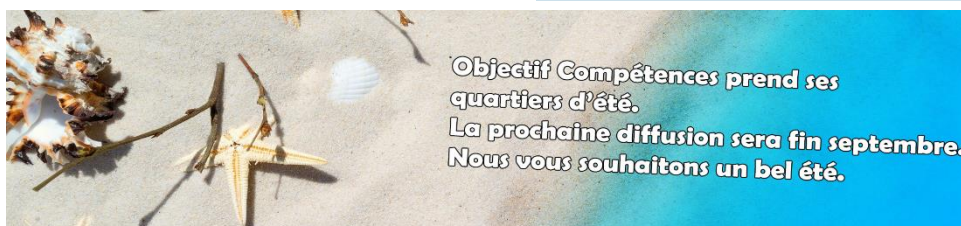
LE CARREFOUR DES COMPETENCES

- ALTERNANCE
- Les offres d'emploi

COMMUNICATION DE NOS RESEAUX

- Portes ouvertes CFAI
- AFPI Centre-Val de Loire – Programme de Formation
- Partenariat HUMANDO – Programme HORIZON
- MEDEF Centre – Transition écologique et RSE : CHEFS D'ENTREPRISE, PASSEZ A L'ACTION !

Fermeture des services du Medef et de l'UIMM Eure-et-Loir du 08 au 19 août inclus



Revalorisation des allocations d'assurance-chômage au 1^{er} juillet 2022

En se fondant sur les termes de l'article 20 du règlement d'assurance-chômage annexé au décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019, le Conseil d'administration de l'Unédic a décidé de revaloriser les allocations d'assurance-chômage.

Les allocations chômage sont ainsi revalorisées de 2,9 %.

En substance, l'allocation minimale est fixée à 30,42 euros, en lieu et place de 29,56 euros.

La partie forfaitaire de l'ARE passe quant à elle de 12,12 euros à 12,47 euros par jour indemnisé.

L'allocation de retour à l'emploi-formation (ARE-F) est revalorisée à 21,78 euros (contre 21,17 euros actuellement).

Le montant de l'allocation journalière relatif à l'application du coefficient de dégressivité est quant à lui porté à 87,65 euros.

Enfin, le plancher relatif à l'application du coefficient de dégressivité est porté à 61,36 euros.

Ces mesures sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2022.

Source : UIMM

Prolongation des aides aux employeurs d’alternants

Un décret du 29 juin 2022 prolonge le bénéfice du montant dérogatoire de l’aide unique aux employeurs d’apprentis et de l’aide exceptionnelle aux employeurs d’alternants au titre des contrats d’apprentissage et des contrats de professionnalisation conclus jusqu’à la fin de l’année 2022.

Le décret n° 2022-958 du 29 juin 2022, publié au Journal officiel le 30 juin, prolonge le bénéfice du montant dérogatoire de l’aide unique et de l’aide exceptionnelle aux employeurs d’alternants pour tous les contrats conclus jusqu’au 31 décembre 2022 (article 1^{er}).

Les conditions de bénéfice des aides, ainsi que leurs modalités de versement ne sont pas modifiées.

Pour rappel, ces aides sont attribuées sans condition particulière pour les entreprises de moins de 250 salariés. En revanche, les entreprises d’au moins 250 salariés doivent notamment justifier d’un pourcentage minimal d’alternants ou assimilés dans leurs effectifs au 31 décembre 2023.

Sont compris dans les effectifs des contrats favorisant l’insertion professionnelle :

- les salariés en contrat d’apprentissage ou en contrat de professionnalisation et pendant l’année suivant la date de fin du contrat, les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée par l’entreprise (les alternants) ;
- les volontaires accomplissant un volontariat international en entreprise (VIE) ;
- les salariés bénéficiant d’une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE).

L’entreprise d’au moins 250 salariés doit justifier des effectifs suivants :

- soit atteindre 5 % de contrats favorisant l’insertion professionnelle dans l’effectif salarié au 31 décembre 2023 ;
- soit atteindre 3 % d’alternants dans l’effectif salarié au 31 décembre 2023 ET
 - connaître une progression d’au moins 10% d’alternants depuis le 31 décembre 2022 ;
 - connaître une progression de l’effectif d’alternants depuis le 31 décembre 2022 ET relever d’un accord de branche prévoyant au titre de l’année 2023 une progression d’au moins 10 % du nombre d’alternants dans les entreprises d’au moins 250 salariés relevant de la branche et atteignant cet objectif. Un suivi de cet indicateur est prévu pour informer le cas échéant début 2023 les entreprises de l’atteinte de cet objectif.

Une fois l’aide versée, l’entreprise doit adresser au plus tard le 31 mai 2024 une déclaration sur l’honneur attestant du respect des engagements à l’Agence de services et de paiement. À défaut, l’agence pourra procéder à la récupération des sommes versées.

Source : [Décret n° 2022-958 du 29 juin 2022 portant prolongation de la dérogation au montant de l’aide unique aux employeurs d’apprentis et de l’aide exceptionnelle aux employeurs d’apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation](#)

LES ACTUALITES JURIDIQUES “FORMATION”

Modification de l'arrêté du 12 mai 2022 relatif au titre professionnel de régleur décolleteur : Publication d'un arrêté du 23 juin 2022

Pour rappel, l'arrêté du 12 mai 2022 a révisé le titre professionnel de régleur décolleteur. Au sein du tableau de correspondances, sont mentionnés les certificats de compétences professionnelles réputés avoir été obtenu par les titulaires du titre professionnel de régleur décolleteur.

L'article 1 de l'arrêté du 23 juin 2022 modifie le tableau de correspondances (voir article 4 de l'arrêté du 12 mai 2022). Deux blocs de compétences sont regroupés pour le titre professionnel de régleur décolleteur :

- mettre en œuvre un tour à décolleter à cames pour produire une pièce en série ;
- mettre en œuvre un tour à décolleter à commande numérique pour produire une pièce en série.

L'arrêté est entré en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel soit le 1^{er} juillet 2022.

Source : [Arrêté du 23 juin 2022 modifiant l'arrêté du 12 mai 2022 relatif au titre professionnel de régleur décolleteur](#)

LE CARREFOUR DES COMPETENCES

ALTERNANCE

ALT 2022/07/23 : APPRENTI ASSISTANT LOGISTIQUE (H/F)

Type de contrat : Alternance 12 à 24 mois – Bac + 2 à Bac + 3

Mission : Contribuer à la prise en charge la gestion des dossiers clients. Répondre aux besoins des clients, et effectuer leur suivi. Participer à la gestion des flux entrants et sortants. Accueillir les chauffeurs, et les orienter vers les quais de chargement. Gérer et suivre les documents de transport. Participer à l'élaboration des reportings auprès de vos responsables hiérarchiques.

Offre publiée le 29 juillet 2022

ALT 2022/07/23 : APPRENTI Négociation et Digitalisation de la Relation Client (H/F)

Type de contrat : Alternance Bac Pro / BTS

Mission : Assurer le démarchage et la fidélisation de la clientèle, la production de l'information commerciale ainsi que l'organisation de votre temps commercial. Être en contact avec une clientèle professionnelle et de fournisseurs et être capable de gérer la totalité du suivi et de la prospection.

Offre publiée le 29 juillet 2022

ALT 2022/07/24 : APPRENTI Opérateur Usinage – Tournage CN et Conventionnel (H/F)

Type de contrat : Alternance Bac Pro Usinage

Mission : Assurer le réglage d'un centre d'usinage à commande numérique ainsi que d'un tour conventionnel. Réaliser des contrôles réguliers. Savoir manipuler les moyens de control, identifier les défauts et mettre en œuvre les actions correctives. Réaliser la maintenance de 1^{er} niveau.

Offre publiée le 29 juillet 2022

Les offres d'emploi

OFFRE n° OF22/07/55 : Chef de projet logistique (H/F)

Formation : Bac+5 ou écoles d'ingénieurs, avec une spécialisation logistique et/ou gestion de projets, vous avez une expérience significative au sein d'une structure multisite et/ou distribution

Mission : Pilotage et optimisation des projets logistiques : Après analyse des besoins, des cahiers des charges et des délais, vous concevez, optimisez et mettez en place les solutions logistiques adaptées. Vous assurez le recettage, le lancement et le suivi des prestations. Vous analysez les prestations (finances, organisation, performance, adéquation aux cahiers des charges) et préconisez les améliorations : organisation, moyens humains, moyens matériels, WMS WCS et autres outils SI, interfaçages internes et externes. Vous construisez un plan d'action et un planning adapté au projet, en fixant des jalons et des deadlines, afin de respecter les échéances. Vous établissez les cahiers des charges informatiques et fournisseurs concernant les moyens à mettre en œuvre. Vous collaborez en transversales avec les participants internes et externes aux projets et assurez l'interface entre eux. Vous assurez ou participez à la rédaction de la documentation nécessaire.

Etudes, sourcing et fidélisation des partenaires : Vous participez aux réponses à appel d'offres. Vous participez ou animez les réunions projets internes, prospects et clients. Vous participez à l'évolution des équipements productifs. Vous contribuez à la définition de la stratégie logistique, à la mesure de la performance et au suivi des bonnes pratiques supply chain, par le suivi régulier des indicateurs et par la veille technologique sur l'évolution des concepts et des outils logistiques.

Offre publiée le 29 juillet 2022

Les offres d'emploi

OFFRE n° OF22/07/56 : Opérateur d'emballage et caisserie bois (H/F)

Formation : CAP ou BEP dans le domaine des métiers du bois (menuisier, charpentier, ...), ou vous avez été bricoleur dans l'âme et appréciez le travail manuel.

Mission : Vous effectuez des opérations de débits de bois ou dérivés, et d'assemblages de caisses. Vous travaillez à partir de plans ou de croquis sur les indications d'un tiers. Vous utilisez des machines et des outils spécifiques de coupes et de montages (scies, cloueurs, ...). Vous réalisez des opérations d'emballage (prise en charge et protection du matériel des clients, et fermeture des caisses). Vous réalisez des prestations d'emballage soit dans nos ateliers soit chez nos clients. Vous pouvez être amené à concevoir des caisses simples à vue de la marchandise à emballer.

Offre publiée le 29 juillet 2022

OFFRE n° OF22/07/57 : Responsable achats (H/F)

Formation : diplôme Master dans le secteur technique ou commercial, complété par une expérience professionnelle significative (10 ans d'expérience)

Mission : Coordonner la stratégie d'achats, accompagner et suivre sa mise en œuvre : Vous accompagnez et apportez votre expertise auprès de la Direction de l'entreprise dans l'élaboration de la stratégie d'achats, ainsi que les différentes agences du Groupe dans le pilotage et le suivi des achats. Vous mettez en place et suivez la performance achats du siège, des indicateurs de pilotage stratégique et de coordination opérationnelle des achats. Vous intégrez la politique RSE dans cette stratégie achats.

Gérer la relation avec les fournisseurs : Vous définissez et rédigez les cahiers des charges des appels d'offres fournisseurs. Vous analysez les marchés et sourcing fournisseurs. Vous réceptionnez, analysez les offres et sélectionnez les fournisseurs correspondants aux besoins, en termes de coût, qualité, délais et services après validation auprès de la Direction. Vous réglez les éventuels litiges

Mettre en place et suivre le cadre de la performance des achats : Vous participez à la définition, mettez en place et tenez à jour la politique, la stratégie et les procédures d'achats. Maîtrisez et faites évoluer les outils informatiques achats. Effectuez une veille permanente des tendances achats (évolution du métier, des outils ...). Optimisez votre portefeuille d'achats. Évaluez les fournisseurs, les produits et proposez des axes d'amélioration

Manager l'équipe achats (2 collaborateurs) : Vous organisez et pilotez les réunions d'équipe et les points individuels. Vous élaborez et suivez les plans d'actions de l'équipe. Vous assurez les entretiens d'évaluation des membres de l'équipe.

Offre publiée le 29 juillet 2022

OFFRE n° OF22/07/58 : Assistant administratif transport (H/F)

Formation : BEP à BAC+2 dans le milieu du transport, avec un goût affirmé pour la gestion des dossiers clients. Vous justifiez d'une expérience de 3 ans minimum sur un poste similaire

Mission : Assurer l'interface au quotidien entre les clients, les conducteurs et autres services de l'entreprise. Suivre les dossiers clients, et constituer les dossiers de transport routier. Saisir les commandes de transport selon les cahiers des charges clients. Assurer le SAV téléphonique de l'exploitation : renseigner les clients sur le suivi de la prestation transport. Organiser la planification des rendez-vous. Collecter, contrôler et enregistrer les informations nécessaires à la facturation. Actualiser les supports d'activité, et participer au suivi des indicateurs clients du service, (Excel). Gérer les imprévus, et identifier les anomalies afin de mettre en place les mesures correctives. Garantir le respect des procédures internes.

Offre publiée le 29 juillet 2022

OFFRE n° OF22/07/59 : Chargé de développement communication (H/F)

Formation : BAC+4 à BAC+5 en communication, vous justifiez d'une expérience de 3 à 4 ans sur un poste similaire en entreprise (expériences en alternance comprises)

Mission : Participer à la mise en œuvre du plan de communication (interne et externe) du Groupe, en lien avec la Direction : Participer à la définition du plan d'action de communication, en lien avec les orientations stratégiques de l'entreprise. Assurer le suivi du calendrier des actions de communication. Proposer des supports et contenus adéquats, en s'assurant de leur cohérence avec l'image et la stratégie de l'entreprise.

Mettre en place et assurer le suivi des actions de communication : Organiser et réaliser l'ensemble des opérations de communication définies dans le plan de communication et dans le respect du budget alloué. Concevoir les supports institutionnels et newsletters pour les cibles définies (clients, partenaires, collaborateurs, ...). Animer et gérer le site internet du Groupe. Réaliser une veille permanente auprès des différents acteurs de l'entreprise afin d'anticiper les besoins de communication. Créer et maintenir le lien entre les différents interlocuteurs (Direction, collaborateurs, clients ...) afin de déployer et maintenir la stratégie de communication. Participer à des projets transverses en relation avec d'autres équipes de l'entreprise (RSE, Marque employeur, ...).

Valoriser l'image et la notoriété de l'entreprise : Proposer des actions de marketing pour développer l'image de marque et valoriser les métiers du Groupe. Animer les relations presse par la rédaction et la diffusion de communiqués de presse. Assurer la visibilité de l'entreprise sur les réseaux économiques, les réseaux sociaux, et lors d'actions événementielles. Maîtriser la e-réputation de l'entreprise.

Offre publiée le 29 juillet 2022

OFFRE n° OF22/07/60 : Conducteur PL regional (H/F)

Formation : niveau V ou d'une expérience professionnelle acquise dans le transport. Vous possédez le permis C et FIMO/FCO en cours de validité

Mission : Vous assurez le transport de marchandises de divers clients au départ de Trappes et livraison sur un périmètre régional. Vous êtes notre ambassadeur auprès de nos clients : vous veillez donc à véhiculer une bonne image de la société et vous respectez les procédures de nos clients. En véritable professionnel de la route, vous veillez au respect de la législation routière. En soutien de l'exploitation, vous veillez au bon suivi des documents de transport et de l'entretien du véhicule et des équipements.

Offre publiée le 29 juillet 2022

OFFRE n° OF22/07/61 : Conducteur SPL regional (H/F)

Formation : niveau V ou d'une expérience professionnelle acquise dans le transport. Vous possédez le permis C et FIMO/FCO en cours de validité

Mission : Vous assurez le transport de marchandises de divers clients au départ de Trappes et livraison sur un périmètre régional. Vous êtes notre ambassadeur auprès de nos clients : vous veillez donc à véhiculer une bonne image de la société et vous respectez les procédures de nos clients. En véritable professionnel de la route, vous veillez au respect de la législation routière. En soutien de l'exploitation, vous veillez au bon suivi des documents de transport et de l'entretien du véhicule et des équipements.

Offre publiée le 29 juillet 2022

CAP | BAC PRO | MENTION COMPLÉMENTAIRE
TITRE PRO | BTS | BACHELOR
LICENCE PRO

#FIERS DE FAIRE
PARTIE DE L'INDUSTRIE

Participez aux
Portes Ouvertes du Pôle formation UIMM
CFAI CENTRE-VAL DE LOIRE

MERCREDI
21 SEPTEMBRE
13H30 / 17H

AMBOISE (37)
BLOIS (41)
BOURGES (18)
CHÂTEAUDUN (28)
DÉOLS (36)
LA CHAPELLE
SAINT-MESMIN (45)

 **INSCRIPTIONS CONSEILLÉES SUR**
CFAI-CENTRE.FR

UIMM
PÔLE FORMATION
Centre-Val de Loire
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

HABILITATION ELECTRIQUE




Habilitation Electrique Initiale pour non électricien (2 jours)

Recyclage Habilitation Electrique pour non électricien (1 jour ½)

Habilitation Electrique Initiale pour électricien (3 jours)

Recyclage Habilitation Electrique pour électricien (1 jour ½)

28/29/30 novembre 2022



Initiale Sauveteur Secouriste du Travail – SST (2 jours)

- 22 – 23 septembre 2022
- 14 – 15 novembre 2022

Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail MAC SST (1 jour)

- 30 septembre 2022
- 24 novembre 2022

CACES



CACES

- R372
- R486
- R489
- R390

Nous consulter



Formation Tuteur Interne

- 22-23 septembre 2022
- 10 – 11 octobre 2022



CFAI - CHATEAUDUN

CHAUDRONNERIE (parcours certifiant)

SOUDURE - tous procédés

- 26 au 30 septembre 2022
- 24 au 28 octobre 2022



Bureautique :

- WORD
- EXCEL
- PowerPoint
- Autocad

Nous consulter



MAINTENANCE

- Electricité
- Pneumatique
- Hydraulique
- Automatisme
- Mécanique

Nous consulter

Contact :

Françoise BONNEAU
 Assistante Commerciale
 Tél. 02 37 30 87 21
 5 Rue Vlaminck - 28000 CHARTRES
 (Absente tous les vendredis)
f.bonneau@poleformation-uimmcvdl.fr



Pôle Formation UIMM Centre-Val de Loire

AFPI CFAI Trajectoire Industrie ITII

CFAI Centre-Val de Loire cfai-centre.fr et ITII Centre-Val de Loire www.iti-centre.fr
 AFPI Centre Val de Loire et Trajectoire Industrie www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com



Opération DEFI

Métiers de la logistique

Une réponse sur mesure à vos difficultés de recrutement



Vous rencontrez des difficultés de recrutement de vos caristes d'entrepôt (CACES R 489) ou vous avez un projet de recrutement ?

Soyez une entreprise partenaire du [programme Horizons](#) et intégrez dans vos équipes un des 12 bénéficiaires.

12 bénéficiaires de la protection internationale (Statut réfugié) souhaitent s'engager dans un contrat de professionnalisation afin de préparer un titre professionnel de caristes d'entrepôt inscrit au RNCP.

Cette formation en alternance se déroulera **du 1^{er} août 2022 au 28 février 2023**. Le contrat de professionnalisation est porté par HUMANDO qui mettra le salarié à disposition de l'entreprise d'accueil.

Cette formation en alternance débutera au terme d'une action de formation linguiste qui a débuté le 23 mai et se terminera le 29 juillet.

Nous recherchons des entreprises pouvant les accueillir.

Si vous êtes intéressés :

Saadia SAIFI

Directrice Plateforme Horizons

saadia.saifi@humando.fr

06 98 30 65 11



MEDEF Centre – TRANSITION ECOLOGIQUE ET RSE : CHEFS D'ENTREPRISE, PASSEZ A L'ACTION !

Pénurie de main d'œuvre, évolutions des attentes des collaborateurs, des clients, raréfaction des approvisionnements, augmentation des coûts, exigences d'éco conditionnalité, la RSE comme la transition écologique deviennent une priorité pour les entreprises.

Mais par où/par quoi commencer ?

Déployer une démarche RSE et/ou intégrer la transition écologique dans votre modèle économique, avec des pistes concrètes et rentables, c'est l'objectif de l'accompagnement mis en place par le MEDEF Centre-Val de Loire & l'ADEME relayé dans nos territoires.

Clémence DEBACK, nouvelle chargée de mission au MEDEF Centre Val de Loire, dédiée pour coordonner cette expertise d'accompagnement avec des experts, auprès des entreprises est à votre écoute.



cdeback@medefcentre.com

06 22 75 77 53

Directeur de la publication : Alexandre PENNAZIO - Conception, rédaction : UIMM - MEDEF - Impression : UIMM - MEDEF
Le bulletin « OBJECTIFS COMPETENCES » est édité par l'UIMM et le MEDEF Eure-et-Loir
5 rue Vlamincq 28000 CHARTRES - www.uimm28.org / www.medef-eureetloir.fr – n° ISSN 2727-3474 Dépôt légal : à parution - Tél. : 02 37 33 63 00 / Fax : 02 37 28 48 31

